

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE

AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

→ **OBJET** : EXPLOITATION D'UN CENTRE VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

→ **DEMANDEUR** : SOCIÉTÉ ÉTS J. MENUT (Siège social : ZI des Yvaudières – 3, rue MOTTE – 37700 SAINT-PIERRE DES CORPS

Personne responsable du projet : Monsieur Jean MENUT- Directeur - tel : 02/47/63/23/73

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZA DE GELLAINVILLE – 16 RUE HÉLÈNE BOUCHER – 28630 GELLAINVILLE

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours, du lundi 3 septembre 2018 à 9H00 au jeudi 4 octobre 2018 INCLUS À 12H00

→ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ A LA MAIRIE DE GELLAINVILLE**, OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET. IL COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, UNE ÉTUDE DE DANGERS ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DE L'EXPLOITANT AUX ÉVENTUELLES OBSERVATIONS DE CELLE-CI.

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE EN VERSION DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE GELLAINVILLE A L'ADRESSE SUIVANTE : <http://www.bonville-gellainville.fr>

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DE L'EXPLOITANT AUX ÉVENTUELLES OBSERVATIONS DE CELLE-CI SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (www.eure-et-loir.pref.gouv.fr).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ÉTS J. MENUT –
MONSIEUR ALEXANDRE PENVEN – TÉL : 02 /37/34/43/51 MAIL : – TÉL : chartres@menut.fr

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *M. Jean-Paul GLORY, Directeur des Ressources Humaines en retraite* DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018	9H00 À 12H00	MAIRIE DE GELLAINVILLE
SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018	9H00 À 12H00	
JEUDI 4 OCTOBRE 2018	9H00 À 12H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE GELLAINVILLE.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, A LA MAIRIE DE GELLAINVILLE, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLLICITÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ